

Règlement de La Chasse au Trésor

"Chasse au trésor en Pévèle-Carembault »

Date du présent règlement : 07/11/16

Article I : Organisation

L'organisateur, l'association On fait un jeu ?!, sise au 1, rue des primevères, 59551 Attiches, met en ligne à compter du 12 novembre 2016, une Chasse au Trésor intitulée « Chasse au trésor en Pévèle-Carembault » dont le gain est de 500€ en chèques cadeaux chez notre partenaire Picwic, rue de Versailles, 59650 Villeneuve d'Ascq.

La Chasse au Trésor est un jeu concours de réflexion et ne fait pas intervenir le hasard. Elle sera terminée dès que les 2 gagnants seront prononcés. Thierry DETHOOR, responsable de l'association, déclare être le seul à connaître l'emplacement du Trésor.

Article II : Participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse mail valide.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Il est interdit d'utiliser directement ou indirectement tous modes d'interrogations ou de requête automatisée au site. Toute tentative avérée ou tout essai entraînera automatiquement l'exclusion du participant.

Article III : Modalités

La chasse au Trésor est organisée du 12/11 au 03/12. L'inscription est possible à tout moment de cette période.

La chasse au trésor est payante. Elle est au tarif de 5€ pour les adhérents à l'association On fait un jeu ?!, et 10€ pour les non-adhérents.

Pour participer à La Chasse au Trésor, il suffit de se connecter sur le site www.onfaitunjeu.fr, de se rendre sur la page <http://www.onfaitunjeu.fr/chasse-au-tresor-de-noel-2016/> et acheter votre inscription en cliquant sur le bouton « Acheter ».

Vous arrivez alors sur une page Paypal, où vous devez vous connecter. OU vous avez un compte, et vous rentrez alors votre identifiant et mot de passe, OU vous pouvez cliquez sur le bouton « Payer sans ouvrir de compte ».

Le tarif est fixe à 10€ dans la page de paiement sécurisé Paypal. Les adhérents devront payer cette somme. L'association leur rétribuera les 5€ par le moyen le plus à leur convenance (chèque ou virement)

Quand le règlement est fait, vous recevrez par email, dans l'heure qui suit, vos codes d'accès à la page privée de la chasse au trésor (Nom d'utilisateur et Mot de passe) et le lien à cette page privée. Ce lien est également sur la page <http://www.onfaitunjeu.fr/chasse-au-tresor-de-noel-2016/>

Après votre authentification, vous aurez alors accès à toutes les énigmes.

Les modalités d'acquisition des énigmes ne se font que par la page d'accès privé. Elles peuvent être publiées par des liens ou sur tout site web qui en aura reçu l'autorisation par l'organisateur.

Il est interdit de diffuser par tout moyen les énigmes sans autorisation sous peine de poursuites de l'organisateur. Il est également interdit de diffuser par tout moyen et sans autorisation les réponses aux énigmes ou autres indices.

Il est possible de créer des sites ou des pages sur La Chasse au Trésor uniquement avec l'autorisation de l'organisateur.

Les divers frais occasionnés par la recherche du Trésor sont exclusivement à la charge du participant.

Le principe de La Chasse au Trésor est le suivant :

le but de La Chasse au Trésor est de découvrir l'Emplacement précis (à 10 mètres près) du Trésor, situé dans la métropole lilloise, de récupérer un code d'identification unique contenu à l'intérieur, de le transmettre à l'organisateur Thierry DETHOOR afin de gagner le chèque cadeau.

Pour trouver ce Trésor, il vous faudra résoudre 10 énigmes. Les énigmes peuvent être résolues par recherche dans les livres, par appels téléphoniques aux bons numéros, par recherches sur Internet, par recherches cartographiques...

Tous les 2 jours, sur une page privée, où seuls les inscrits auront accès, une énigme sera révélée. Aucune réponse n'est demandée pendant toute la durée de la chasse au Trésor. Hormis l'éénigme J, aucune énigme ne nécessite obligatoirement de déplacement physique sur le territoire.

Cette 10^{ème} énigme est la seule celle qui vous permettra de localiser le Trésor. Il vous faudra nécessairement vous déplacer pour trouver ce Trésor et le code précieux qu'il renferme.

Vous avez trouvé le Trésor ! BRAVO !

Prenez très rapidement contact avec l'association soit :

par mail, à contact@onfaitunjeu.fr

par téléphone, au 07 77 72 76 89

Révélez alors le code d'identification contenu dans le Trésor, et devenez le gagnant de notre chasse au trésor !

Les gagnants seront invités à l'association pour la remise des chèques cadeaux. En cas d'impossibilité de déplacement, le chèque sera envoyé par la poste à l'adresse du gagnant.

Article IV: Utilisation de la page Facebook "Chasse au trésor en Pévèle-Carembault »"

L'organisateur ne répondra à aucun courrier ou courriels concernant le contenu de La Chasse au Trésor. Seuls les courriers faisant état de problèmes d'inscription, de désinscription, d'accès aux éléments de recherche sur La Chasse au Trésor ou de Formulaires Réponse se verront recevoir un mail de réponse en retour.

Dans le cadre de cette chasse au trésor, il sera interdit d'utiliser le numéro de téléphone de l'association sous peine de désinscription. Seul le gagnant pourra le faire pour annoncer la découverte du Trésor.

C'est pourquoi il met en place une rubrique accessible à tout membre inscrit, intitulée "Les Commentaires sur La Chasse" dans laquelle tout chasseur pourra s'exprimer librement. L'Organisateur pourra répondre ou pas aux questions ou remarques diverses publiées dans cet espace; il aura la possibilité de supprimer certains commentaires qu'il jugerait malveillants (indications de fausses pistes, fausses informations, propos déplacés, etc...) ou éloignés de tout respect de bonne moralité (propos violents, racistes, pornographiques, insultants, etc...)

Article V : Dotation

500€ de chèques cadeaux sont réservés aux 2 premiers gagnants de la chasse au Trésor. Ils sont composés de 2 lots : l'un d'un chèque-cadeau de 300€ valable un an pour le 1er gagnant découvreur du trésor, l'autre d'un bon d'achat de 200€ valable uniquement le 03/12/2016 dans le magasin Picwic, Rue de Versailles, 59650 Villeneuve-d'Ascq, pour le 2nd gagnant

Ces cadeaux ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contrevaleur en argent ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article VI : Désignation des gagnants

Seuls 2 gagnants seront déclarés. Le 1^{er} gagnant sera celui qui aura communiqué le code d'identification unique contenu dans le Trésor, à l'association, par mail, texto ou téléphone. Le seconde personne à annoncer de la même manière l'autre code d'identification unique sera le second gagnant.

La date et l'heure d'arrivée des mails, textos contenant le bon code feront foi.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet).Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant. Le non respect du Règlement pendant la durée de la Chasse au Trésor entraînera également la nullité de la réponse.

Si plusieurs bonnes réponses parviennent à l'Organisateur en même temps, à la minute près, la valeur du lot sera alors partagée entre les gagnants.

Article VII : Le Règlement de La Chasse au Trésor

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur et association On fait un jeu ?! dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.onfaitunjeu.fr, la page Facebook onfaitunjeu et la page privée contenant les énigmes.

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à La Chasse au Trésor. Le Règlement complet est accessible sur la page <http://www.onfaitunjeu.fr/chasse-au-tresor-de-noel-2016/>

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'association On fait un jeu ?! décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à cette Chasse au Trésor implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'association On fait un jeu ?! tranchera souverainement tout litige relatif à La Chasse au Trésor et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de La Chasse au Trésor ainsi que sur le nom du gagnant. En cas de contestation seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente Chasse au Trésor dans le respect des conditions énoncées. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article X: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de La Chasse au Trésor de la Société Carika Productions ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif à la Chasse au Trésor.

Article XI: Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente Chasse au Trésor sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'association On fait un jeu ?!

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

L'ensemble des éléments constituant le site www.onfaitunjeu.fr (textes, graphismes, logiciels, photographies, images, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et œuvres protégeables diverses, bases de données) ainsi que le site lui-même, relèvent des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de l'association on fait un jeu ?!. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4. du Code de la Propriété Intellectuelle Française).

Article XIV : Indisponibilité du Site

L'organisateur peut être amené à interrompre temporairement la connexion avec de son site www.onfaitunjeu.fr pour des raisons techniques : actualisation du site ou problèmes informatiques divers. Elle mettra tous les moyens en oeuvre pour minimiser ces indisponibilités.

Article XV : Publication de la fin de La Chasse au Trésor

La Chasse au Trésor sera terminée dès que les 2 gagnants seront prononcés par l'Organisateur. Dès lors, il s'engage à communiquer cette information le plus rapidement possible de 3 manières précises:

- 1- Sur la page d'accueil du site www.onfaitunjeu.fr et les pages liées à la chasse au Trésor.
- 2- Par l'envoi direct d'un email à tous les inscrits à cette chasse au Trésor.
- 3- Sur la page Facebook dédiée

Article XVI : Acceptation du Règlement

Tout participant à La Chasse au Trésor "Chasse au Trésor en Pévèle-Carembault" accepte sans restriction le présent règlement.